



Délibération  
N° 2026-026

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : RENOUELEMENT DU BAIL DU LOCAL SITUE AU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE L'IMMEUBLE SIS AU  
29 ROUTE DU CAP CONCLU AVEC L'AGENCE IMMOBILIERE ETIC

Date de la convocation : 21 AVRIL 2026

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT SEPT AVRIL à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SALAZAR Frédéric, Mme CASANOVA Nicole, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme LEONARDI Marie-Pierre, Mme GHELARDINI Vanina, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. VINCIGUERRA Jean-Philippe, M. LEBRET Arnaud, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. RETALI Pascal, M. BAGUE Guillaume, Mme VINCIGUERRA Maria

**Absents** : M. GRAZZINI Geoffrey  
M. FONDACCI Vincent a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 21	Absents : 1	Représentés : 1
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

*Mme Fornesi Marie-Dominique a été nommée secrétaire.*

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 27 mai 2025, le conseil municipal avait décidé de renouveler avec la société E.T.I.C. 1 représentée par M. DELOUTRE Georges, un bail précaire pour un local situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis au 29 route du cap.

Ce nouveau bail avait une durée de 6 mois renouvelable 1 fois à compter du 01 juin 2025 pour un loyer de 450 euros TTC mensuels auxquels s'ajoutaient les charges et autres taxes liées à ces locaux.

Ce bail arrivant donc à terme le 31 mai 2026, Madame le Maire propose son renouvellement à compter du 01 juin 2026 pour une période de 6 mois, dans les mêmes conditions.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- ✓ D'approuver la proposition de Madame le Maire.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le contrat de bail commercial précaire au 29 route du Cap avec M. Deloutre Georges pour une période de 6 mois à compter du 01 juin 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20260427-2026-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 30/04/2026